

## Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL du 20 juillet 2015

Présents : Joëlle RICHAUD, Marie-Claire FEREUX, Michèle LAUZE, Guy DAUPHIN, Jean-Louis FELUGO, Carlos FERNANDEZ, Bruno LABAT, Franck LAROCHE.

Pouvoirs : Nathalie ARZALIER-LOCQUEN à Michèle LAUZE  
Stéphane FABRESSE à Guy DAUPHIN

Absents : Katty MARTINOLES, Valérie MERLI, Michel LEROY.

Secrétaire de séance : Marie-Claire FEREUX

Le quorum est atteint

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 juin 2015 est soumis au vote : **Unanimité**

### 1 – Contrats Aidés

Suite à absence de plusieurs mois de notre employé communal chargé du service technique, nous avons fait appel à des personnes en contrat unique d'insertion, comme nous le permettait une délibération en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012 autorisant la commune à signer des contrats d'aide à l'emploi (CUI/CAE) pour 6 mois renouvelables 1 fois.

Or parmi les personnes embauchées, une personne bénéficie d'un contrat particulier de 2 ans. La trésorerie de Pertuis nous demande de reprendre une délibération pour inclure cette option.

**Vote : Unanimité**

### 2 – Changement de siège social de COTELUB

Par délibération N° 2015-001 en date du 9 février 2015, le conseil communautaire a validé le changement d'adresse du siège social suite à la construction du bâtiment situé 128 chemin des Vieilles Vignes – parc d'Activités le Revol – 84240 la Tour d'Aigues, siège précédemment situé Mairie de la Tour d'Aigues. La commune doit à son tour valider cette modification de l'article 3 des statuts de COTELUB.

**Vote : Unanimité**

### 3 – Trésor Public : changement de trésorier.

Madame Claude TEXTORIS est nommée trésorière principale à Pertuis, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Il convient de prendre 2 délibérations :

- ♦ L'une pour que lui soient attribuées, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, ses indemnités de conseil et de confection du budget.
- ♦ L'autre pour l'autoriser à poursuivre pour les impayés.

**Vote des 2 délibérations : Unanimité**

### 4 – Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

La commune s'est inscrite dans le cadre du programme TEPCV, pour des travaux devant :

- ♦ Concerner exclusivement de la rénovation de l'éclairage public, (pas d'extension/création de nouveaux points)
- ♦ Être terminés, ainsi que l'ordonnancement de la créance (être payés et confirmés par la trésorerie) avant le 31 mars 2016
- ♦ Mettre en place une extinction horaire nocturne ou diminution de l'éclairage public.

Descriptif de l'opération : «Remplacement de 12 lanternes vétustes équipées en ampoules 125W à vapeur de mercure par 12 luminaires 35 LEDS 36 W avec programmation de 5 plages horaires jusqu'à extinction et mise en conformité de l'armoire de commandes n° 01 EP du village »

La dépense HT s'élève à 14 090,00 € avec une subvention à hauteur de 40 % soit 5 636,00 € et récupération de la TVA dans 2 ans pour un montant de 2 311,32 €

### Plan de financement

DEPENSES		RECETTES	
12 lanternes + armoire	14 090,00	Subvention TEPCV 40 %	5 636,00
TVA	2 818,00	FCTVA 16,404 %	2 311,32
		Autofinancement	8 960,68
<b>TOTAL TTC</b>	<b>16 908,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 908,00</b>

Il nous faut donc solliciter l'octroi de cette dotation.

Madame Lauze et Monsieur Dauphin demandent si c'est indispensable car il faut aussi prévoir l'achat de matériel pour le service technique. Madame Feréoux trouve que le montant de ce projet lui paraît cher pour 12 lampes.

Madame le Maire répond qu'il s'agit d'un investissement qui permet de répondre aux normes exigées dans le cadre des économies d'énergie, de la réduction des nuisances visuelles et de réduire la facture ERDF.

**Vote : 6 pour, 4 abstentions**

#### **5 – DM n°4**

Pour financer ce programme TEPCV, non prévu au budget 2015 car proposé durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2015, il convient :

En dépenses d'investissement :

- de transférer la somme prévue pour le chemin botanique opération 10020 sur la nouvelle opération 10023 « Rénovation éclairage public du cœur de village » = 13 000 €

- de réduire le solde de crédits en dépenses sur l'opération 10006 (stade multisports, opération terminée) et de la transférer sur l'opération 10023 = 4 000,00 €

Soit un total de dépenses transférées de 17 000,00 €, ce qui n'affecte pas le budget primitif

**Vote : 9 pour, 1 abstention**

#### **6 – Garderie**

Afin de diminuer le déficit généré par ce service non obligatoire mis en place par la commune en 2007, il convient de revoir son financement.

Une réunion a eu lieu le 1er juillet dans le but de dialoguer avec les parents d'élèves mais peu d'entre eux ont participé à cette réunion.

Après étude par les commissions finances et scolaire, il ressort que le déficit, pourrait être en partie comblé en remettant les tarifs en vigueur en 2007 à savoir 2 € de l'heure indivisible.

D'autre part, au cours de la 1<sup>ère</sup> heure de garderie après l'école, un goûter est distribué aux enfants. Afin de prendre en compte le coût de cette collation, cette heure serait majorée de 0,50 € soit 2,50 €.

La commune de Peypin d'Aigues étudie la possibilité de participer au déficit, qui resterait malgré la mise en place de ces nouveaux tarifs, au prorata du nombre d'enfants de cette commune.

Michèle Lauze revient sur la question que Nathalie Locquen avait précédemment posée à Mme le Maire : « pour quel usage la salle polyvalente a été créée ? ». Marie-Claire Feréoux précise qu'à l'époque elle avait été construite pour l'école et les associations. Mme le Maire signale qu'une délibération a été prise le 11 juin 2007, pour la création d'une garderie périscolaire avec mise à disposition de la salle polyvalente du groupe scolaire pour cet usage.

La proposition présentée aux élus, est simplifiée avec une tarification pour chaque tranche à 2 € sauf la 1<sup>ère</sup> tranche de l'après-midi qui passerait à 2€50 pour prendre en compte la fourniture du goûter. Le règlement intérieur devra être aménagé en fonction des modifications.

Ce service est déductible des impôts sur la base de 50 % pour les enfants de 3 à 6 ans.

La proposition est soumise au vote pour 2 € par tranche et 2€50 pour la 1<sup>ère</sup> tranche de l'après-midi.

**Vote : unanimité**

#### **7 – Cantine**

La cantine présente également un déficit important et l'éventualité d'une augmentation du prix du repas a été envisagée.

Mme le Maire rappelle qu'en 1998 le prix du repas à la cantine était de 1€90, actuellement il est de 2€70.

La dernière augmentation date de 2013 : le prix du repas est passé de 2,60 à 2,70 €. Par ailleurs, après avoir comparé avec les tarifs appliqués dans d'autres communes et avoir constaté que certains tarifs sont calculés en fonction du quotient familial et que le prix le plus élevé est de 2,90 €, l'ensemble des élus s'accorde à dire qu'une augmentation n'est pas envisageable cette année.

La question posée par M. PONS, au cours de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet, est évoquée : Les dépenses de l'école représentent quel pourcentage sur le budget global des autres communes ? (10 % pour notre commune). Le secrétariat reviendra vers les élus pour apporter une réponse.

Un débat s'instaure, à l'initiative de Madame Lauze et de Madame Arzalier-Locquen via son pouvoir, sur l'opportunité de faire appel à une chaîne de restauration pour la confection des menus, afin qu'ils soient en adéquation avec les normes indiquées par arrêté, et pour la gestion des commandes, le personnel communal restant en place pour la fabrication, le service et le nettoyage.

Cette solution, bien qu'appréciable, a un coût supplémentaire d'environ 7 500,00 € qui viendrait s'ajouter au déficit en cours sur la gestion de la cantine et à la dépense liée au temps d'accueil périscolaire qui nécessitera cette année une personne supplémentaire.

C'est pourquoi il est jugé préférable de renégocier le temps d'accueil périscolaire au cours de l'année 2015/2016 pour éviter de faire participer financièrement les parents, lors de la rentrée 2016-2017, comme cela se fait dans de nombreuses communes.

Dans ces conditions, l'option de faire appel à une chaîne de restauration pourra être de nouveau envisagée pour la rentrée 2016/2017.

Dans l'immédiat, il a été demandé à la cantinière d'adapter ses menus en fonction des normes à respecter. Ces menus établis par période de 7 semaines seront validés par la mairie.

Les commandes aux fournisseurs sont actuellement passées par la cantinière. Dans la mesure où le secrétariat pourrait difficilement prendre en charge ce surcroît de travail même en fermant au public le mardi après-midi, Mme le Maire s'occupera des commandes durant le premier trimestre scolaire pour vérifier quelles sont en adéquation avec les quantités nécessaires.

Michèle Lauze souhaite que soit noté sur le compte rendu du conseil sa désapprobation sur la décision prise par les commissions finances et scolaire sur la mise en place du nouveau système d'organisation de la cantine ainsi que la désapprobation de Nathalie Locquen et Guy Dauphin. Elle regrette également que ce point n'ait pas été soumis au vote par le conseil municipal malgré son insistance.

## **8 – Association des Maires de France : motion de soutien**

Madame le Maire propose de prendre une délibération portant sur une motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

**Vote : unanimité**

Une manifestation, à l'initiative de l'AMF, est prévue le 19 septembre 2015.

## **Informations diverses**

- Le rapport annuel 2014 du SIECEUTOM sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, partie traitement, est à disposition des élus et de la population.
  - Demande pour occupation du domaine public pour une « foire à la brocante » le 19 août sur le mail, en lieu et place du marché paysan
  - Le 19/05/15, Fête des Vaudois à la Tour d'Aigues. Mme le Maire a travaillé sur cette manifestation et a axé notre participation sur le marché aux raisins comme convenu avec les organisateurs. Présentation de l'affiche.
  - Le 20/09/15, fête du Parc à Pertuis. Organisation d'un parcours en vélo jusqu'à Pertuis. Les personnes qui se rendront à Pertuis en vélo pourront être ramenées dans leur commune en bus. Les vélos suivront par camion.
- Marie-Claire Féréoux demande l'aide d'une personne pour tenir le stand des communes. Chaque commune participera à tour de rôle à cette permanence.

Fin de la séance à 22h45.